

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-27 au Conseil administratif avec la recommandation de prendre toutes mesures utiles préservant les biens et la propriété dans la Vieille-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les agents de sécurité municipaux (ASM) effectuent régulièrement des rondes dans le secteur de la Vieille-Ville jusqu'à 22 h durant l'horaire d'hiver et jusqu'à 24 h pendant l'horaire d'été. Etant donné les nombreuses missions qui incombent aux ASM, la fréquence de ces patrouilles ne saurait être augmentée.

Dans la mesure des compétences qui leur sont attribuées, les ASM n'hésitent pas à verbaliser certains comportements de nature à perturber la salubrité et la tranquillité publiques. S'agissant de la déprédation de biens immobiliers privés ou de mobilier urbain, les ASM ne sont pas habilités à verbaliser les contrevenants. Ils peuvent toutefois interpellier les fautifs et les remettre aux mains de la police cantonale, seule compétente en la matière. Enfin, il faut rappeler que les autorisations d'exploitation de commerces de boissons sont délivrées par l'Etat et non par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 21 juin 2006.